

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

---

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2263

présenté par  
M. Pradal et M. Boudié

-----

### ARTICLE 12 BIS C

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la fin de la seconde phrase du même article L. 741-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les mots : « ce délai » sont remplacés par les mots : « ces délais ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.